



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 76 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de Charlesbourg

Il n'y a pas de faits invoqués.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires de cette pétition, demandons au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'intervenir pour que la Ville de Québec abroge son règlement R.V.Q. 1845 et propose une modification du zonage qui respecte davantage le milieu bâti actuel, tout en reconnaissant aux citoyens le droit d'exiger une consultation formelle par voie de référendum, s'ils le jugent à propos.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Michel Pigeon, député de Charlesbourg

2012-02-09

Date